

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette MOREAU, Maire.

Sont présents :

MM. LEGRAND P. / MARQUET S. / DUBOIS A. / VILLEJOURBERT B / TIXIER Michel /
MOREAU J / DURUDAUD A / BLONDEAU C / ALEONARD E / GIRAUD P /
GRANDPRAT M

Madame Sandrine MARQUET a été nommée secrétaire.

Absents :

Le début de la séance débute à 20 H 05 sous la présidence de Josette MOREAU.

• APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 FÉVRIER 2021

Madame le Maire donne lecture aux conseillers du compte rendu portant sur la :

Délibération sur la création des caniveaux route de la Valodie

Délibération sur la fin de la réfection du sentier de la place du terrier à la rue des Guets

Délibération (annule et remplace 60/2020) sur le projet global de l'aménagement de la rue des Faures dans le bourg d'Aulon et de son sentier avec le Boos't Commune.

Délibération sur le choix du fournisseur d'internet par la Fibre

Délibération sur la convention CNRACL

Délibération sur les modifications de statuts du SDEC 23

Madame le Maire demande si l'Assemblée est d'accord de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- **Vente de la parcelle à Retoueix**

Madame le Maire passe au premier point à aborder de la convocation :

Objet : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du BUDGET COMMUNAL qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes	:	163 470.52 €
- Dépenses	:	130 298.90 €
Excédent de clôture	:	+ 33 171.62 €

Investissement

Recettes	:	86 747.57 €
- Dépenses	:	97 303.92 €
Déficit de clôture	:	- 10 556.35 €

ETATS DES RESTES A REALISER

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2315/23 opération 36.....Candélabres	3 925.00 €
21538/21 opération 35 Réseaux	1 990 .23 €
21538/21 opération 35 Réseaux	811.16 €
2052/ 20 opération Étude cimetièrè	7 588.80 €
2135 Mur communal	3 536.92 €
Total =	17 852.11€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

1341 / 13 Dotation équipement territoires ruraux	2 488.85 €
1341/13 Dotation équipements territoires ruraux	13 735.06 €
1346 /13 Subvention SDEC (2 ^{ème} tranche)	11 772.91 €
1346 / 13 Subvention SDEC 1 ^{ère} tranche)	14 453.28 €
Total =	42 450.10 €

DELTA entre les dépenses et les recettes = + 24 597.99 €

Hors de la présence de Madame MOREAU Josette, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget communal.

- **Nombre de VOIX totale :10**
- **Oui : 10**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Madame la Maire passe au deuxième point :

Objet : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020

Le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du BUDGET ASSAINISSEMENT qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	:	10 360.47 €
Recettes	:	9 352.65 €
Déficit de clôture	:	- 1 384.15 €

Investissement

Dépenses	:	0 000.00 €
Recettes	:	6 090.80 €
Excédent de clôture	:	6 090.80 €

ETATS DES RESTES A REALISER

ETATS NEANT EN DEPENSES ET RECETTES

Hors de la présence de Madame MOREAU Josette, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget Assainissement.

- **Nombre de VOIX totale : 10**
- **Oui : 10**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Madame la Maire passe au troisième point :

Objet : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION 2020

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion du budget principal et assainissement de la trésorière municipale pour l'exercice 2020.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur leurs tenues des comptes. Les membres présents ont signé les pages de signatures des comptes de gestion du budget Principal et d'Assainissement.

Suite au vote des comptes administratifs et de gestion, Madame le Maire passe à la délibération des affectations de résultat des budgets principal et assainissement.

- **Nombre de VOIX totale :11**
- **Oui : 11**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Madame le Maire passe au quatrième point de la convocation

Objet : DÉLIBÉRATION SUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE 2020 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 96 327.79 € au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

Affectation du déficit d'investissement de 29 836.15. € au compte D 001 et 5 238.16 € (compte 1068.en recette d'investissement.)

ETATS DES RESTES A REALISER

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2315/23 opération 36.....Candélabres	3 925.00 €
21538/21 opération 35 Réseaux	1 990 .23 €
21538/21 opération 35 Réseaux	811.16 €
2052/ 20 opération Étude cimetièrè	7 588.80 €
2135 Mur communal	3 536.92 €
Total =	17 852.11€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

1341 / 13 Dotation équipement territoires ruraux	2 488.85 €
1341/13 Dotation équipements territoires ruraux	13 735.06 €
1346 /13 Subvention SDEC (2 ^{ème} tranche)	11 772.91 €
1346 / 13 Subvention SDEC 1 ^{ère} tranche)	14 453.28 €
Total =	42 450.10 €

DELTA entre les dépenses et les recettes = + 24 597.99 €

- **OUI OU NON**

- **Nombre de VOIX totale :11**
- **Oui : 11**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Madame le Maire passe à l'affectation du budget d'Assainissement

✚ DÉLIBÉRATION SUR L'AFFECTION DE RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2020 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent global d'exploitation de 2 196.32 € au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent global d'investissement de 13 122.17 € au compte R 001

ETATS DES RESTES A REALISER

ETATS NEANT EN DEPENSES ET RECETTES

- **Nombre de VOIX totale :11**
- **Oui : 11**
- **Non : 0**

- **Abstention : 0**

Madame le Maire enchaîne sur le prochain point :

✚ DÉLIBÉRATION SUR LE VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Madame le maire expose au conseil les demandes de subventions aux associations reçues pour 2021. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de verser les subventions aux associations, détaillées dans le tableau suivant :

<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>Montant de la subvention</i>
La Croix Rouge Française Antenne de Bourgneuf	100.00 €
Amicale des Pompiers de Grand Bourg	150.00 €
ACPG CATM 23250 Janaillat	100.00 €
AICA (Augères/Aulon) 23210 mairie Aulon	150.00 €
Amicale Laïque de « le Grand Bourg »(150 € par enfant)	900.00 €
Commune de Montaigut Le Blanc école (150€/enfant)	300.00 €
Jeunes Agriculteurs	50.00 €
<i>total</i>	1 750.00€

Et autorise Madame le Maire de faire les papiers concernant l'exécution de cette délibération.

- **Nombre de VOIX totale : 11**
- **Oui : 11**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Madame le Maire poursuit avec le prochain point :

✚ DÉLIBÉRATION SUR L'APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Principal 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 19 février 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	255 232.70 €	255 232.70 €
Section d'investissement	107 843.93 €	107 843.93 €
TOTAL	363 076.63 €	363 076.63 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 février 2021,
Vu le projet de budget primitif exposé aux membres du conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Principal 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	255 232.70 €	255 232.70 €

Section d'investissement	107 843.93 €	107 843.93 €
TOTAL	363 076.63 €	363 076.63 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

- **Nombre de VOIX totale : 11**
- **Oui : 11**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Madame le Maire passe au prochain point :

✚ DÉLIBÉRATION SUR L'APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget assainissement 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 19 février 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 997.32 €	11 997.32 €
Section d'investissement	19 644.49 €	19 644.49 €
TOTAL	31 641.81€	31 641.81€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 février 2021,
Vu le projet de budget primitif exposé aux membres du conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget assainissement 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 997.32 €	11 997.32 €
Section d'investissement	19 644.49 €	19 644.49 €
TOTAL	31 641.81€	31 641.81€

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- **Nombre de VOIX totale :11**
- **Oui : 11**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

✚ Objet : DELIBERATION SUR L'ACHAT D'UN MORCEAU DE PARCELLE AU LIEUDIT « RETOUEIX »

Madame le Maire informe le Conseil que suite à la succession de Monsieur HALARY, la maison au lieudit « Retoueix » est en vente. Elle rappelle et montre à l'Assemblée, sur le plan joint, la dangerosité au niveau du virage qui jouxte la parcelle anciennement cadastrée ZA 0077 appartenant à ce dernier.

Madame le Maire informe que le Géomètre a procédé à la modification parcellaire cadastral afin de diviser la parcelle ZA 077 en deux parcelles nouvellement cadastrées en ZA 0098 et ZA 0097.

Madame le Maire propose d'acheter le nouveau morceau cadastré ZA 0097 d'une surface de 185 m² afin de sécuriser ce virage.

Madame le Maire annonce que le prix entendu avec le propriétaire est d'un euro du mètre carré (1€/m²)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée

Approuve à l'unanimité,

- ✓ L'achat par la Commune d'Aulon la parcelle cadastrée ZA 0097 d'une superficie de 185 m² située au lieudit « Retoueix » sur la commune d'Aulon, au prix de 185 € comme mentionné sur le plan ci-joint.

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents qui seraient nécessaires.

- **Nombre de VOIX totale :11**
- **Oui : 11**
- **Non :**
- **Abstention :**

Madame le Maire passe au point suivant :

Objet : (Annule et remplace la délibération n°47/2020) DELIBERATION SUR LA VENTE DE DEUX PARCELLES RUE DES FAURES

La commune a décidé de mettre en vente les parcelles cadastrées section A parcelle n°914 et 915 d'une contenance de 2 298 m² situées rue des Faures à Aulon pour la somme totale de 23 000.00 €.

Monsieur et Madame DUMONT se sont portés acquéreurs pour le prix indiqué ci-dessus.

Après s'être concerté, le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre les 2 parcelles cadastrées A 914 et 915 pour une contenance totale de 2 298 m² à Monsieur et Madame DUMON pour la somme de 23 000.00 € (vingt-trois mille euros).
- Précise que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.
- Charge Madame le Maire, Josette MOREAU ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la régularisation de l'acte de vente.
- Charge Madame le Maire de signer tous les actes liés à cette vente.

- **Nombre de VOIX totale :11**
- **Oui : 11**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Madame passe au dernier point inscrit :

**Objet : DELIBERATION SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE
N°A 917 RUE DES FAURES**

La commune a décidé de mettre en vente la parcelle cadastrée section A parcelle n°917, parcelle accueillant une grange, située rue des Faures à Aulon, d'une contenance de 170 m² pour 2 000 €
Monsieur et Madame DUMONT se sont portés acquéreurs pour le prix indiqué ci-dessus.

Après s'être concerté, le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre la parcelle cadastrée A n°917, située rue des Faures à Aulon d'une contenance de 170 m² pour un prix fixé à 2 000 € (deux mille euros)
 - Précise que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.
 - Charge Madame le Maire, Josette MOREAU ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la régularisation de l'acte de vente.
 - Charge Madame le Maire de signer tous les actes liés à cette vente.
-
- **Nombre de VOIX totale :11**
 - **Oui : 11**
 - **Non : 0**
 - **Abstention : 0**

Madame le Maire passe aux questions diverses :

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES ABORDEES
--

Situation communale :

- Certains habitants, demandent de sécuriser la départementale venant de la route d'Augères/Janailat, au niveau du carrefour devant l'épicerie LAFONT, afin de faire ralentir les véhicules. Madame le Maire propose de téléphoner à Monsieur CHOLET, responsable de notre secteur afin de convenir avec lui les moyens les mieux adaptés aux besoins.

Point sur le personnel communal

- Départ de l'agent technique, l'ensemble du Conseil Municipal demande de faire le nécessaire pour faire une vacance de poste à 35 heures sur 5 jours.

Madame le Maire remercie l'Assemblée de leur participation.

La fin de la séance est déclarée à 22 h 25

Josette MOREAU,
Le Maire